

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Trame Verte et Bleue » de l'Eurométropole de Strasbourg

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal
23/01/2017



Un projet de territoire pour une métropole durable

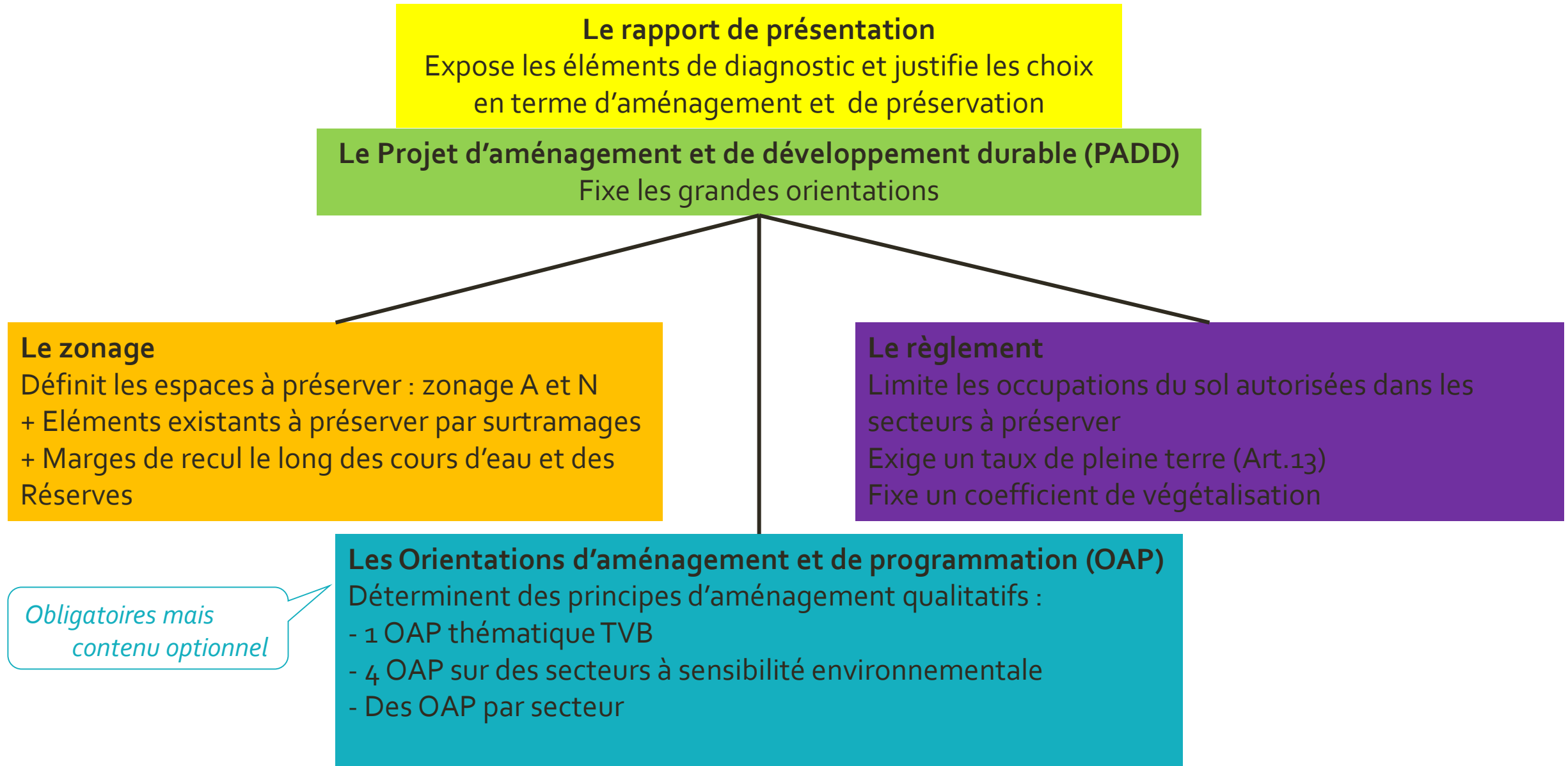
La trame verte et bleue ...

... un outil d'aménagement qui doit aussi contribuer à améliorer la qualité de vie
Et à remplir d'autres fonctions notamment environnementales

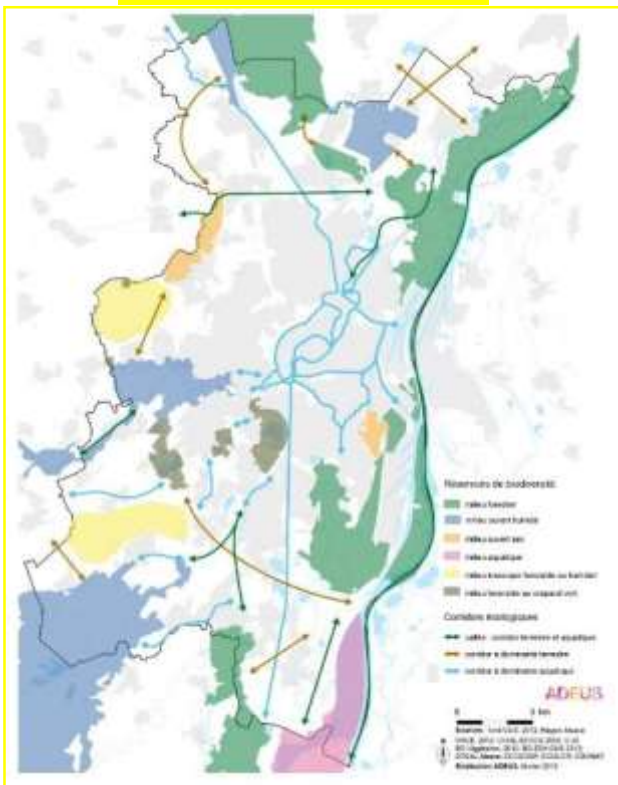


Une traduction réglementaire multiple ...

Qui se décline dans différentes pièces :



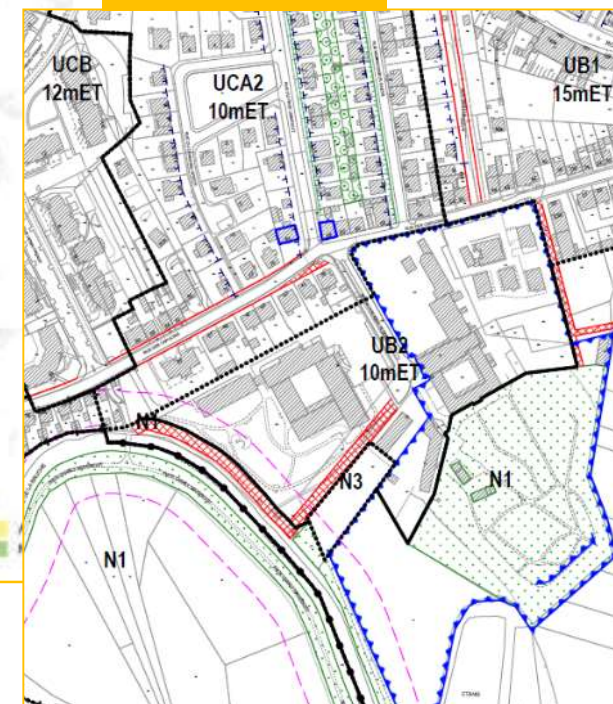
Le rapport de présentation



Le PADD






Le zonage

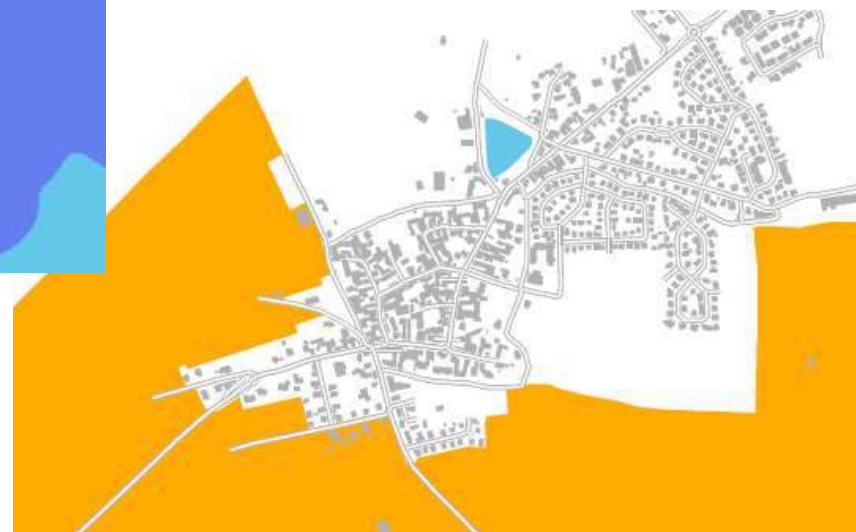


L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Trame Verte et Bleue



-  Elements constitutifs des continuités écologiques
-  Elements constitutifs des continuités écologiques pour le Crapaud vert
-  Elements constitutifs des continuités écologiques pour le Hamster Commun

Une cartographie à la parcelle



Une lecture guidée par la cartographie



Comment lire les principes d'aménagement en fonction de la localisation de mon projet :

- Je réalise un aménagement **en milieu urbain ou à urbaniser** :
 1. Je lis la partie n°4.1
 2. Je parcours la carte sur la TVB et y localise mon projet :
 - a. S'il se situe dans ou au contact de la TVB (couleur verte), je lis la partie n°4.3
 - b. S'il se situe au contact de l'aire de vie du Hamster commun (couleur orange) ou du Crapaud vert (couleur bleue), je lis la partie n°4.4

- Je réalise un aménagement **en milieu agricole ou naturel** :
 1. Je lis la partie n°4.2
 2. Je parcours la carte sur la TVB et y localise mon projet :
 - a. S'il se situe dans ou au contact de la TVB (couleur verte), je lis la partie n°4.3
 - b. S'il se situe au contact de l'aire de vie du Hamster commun (couleur orange) ou du Crapaud vert (couleur bleue), je lis la partie n°4.4

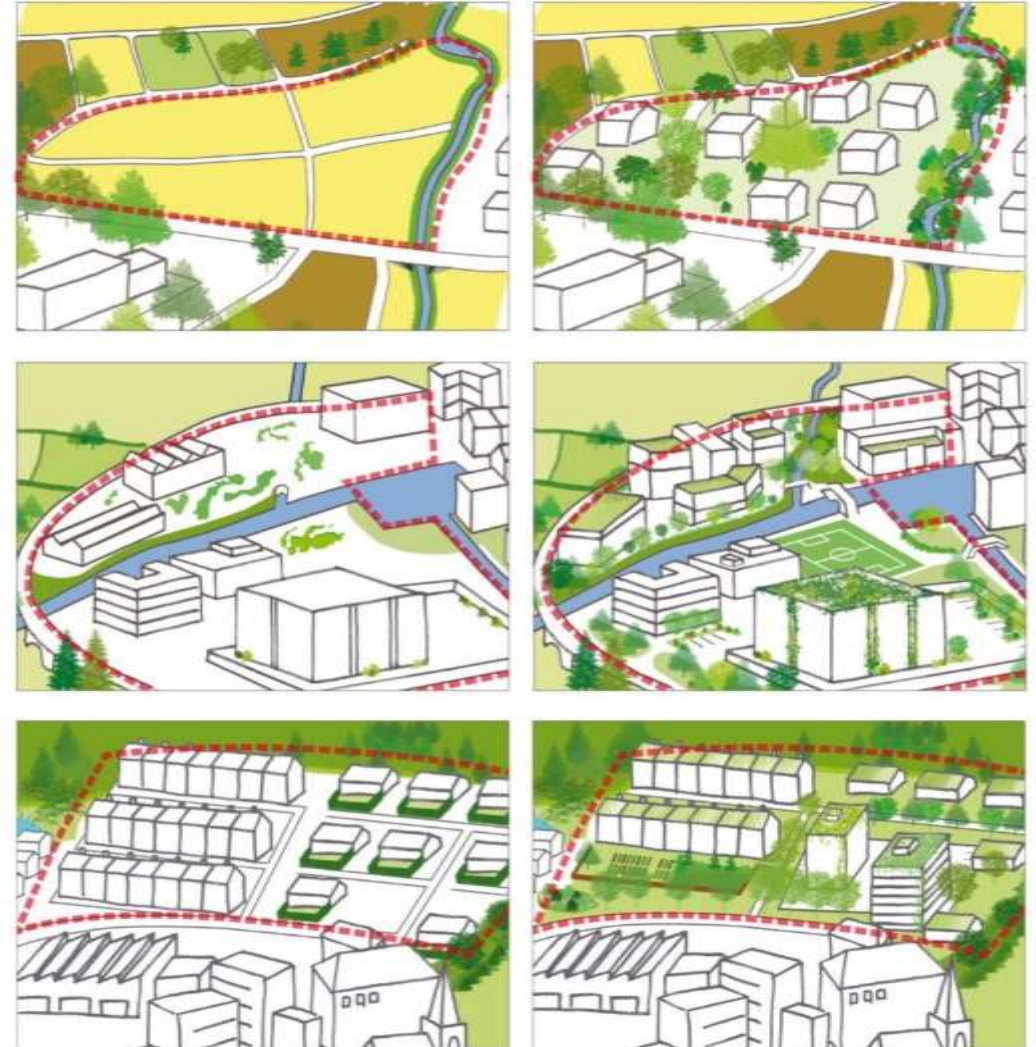
L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Trame Verte et Bleue

Des principes
d'aménagement :

Pour les opérations d'ensemble :

Les projets d'urbanisation devront contribuer
à la création ou à l'amélioration de la place
de la **nature en ville**.



--- limite du projet

L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Trame Verte et Bleue

Des principes d'aménagement :

Les aménagements végétalisés :

Ils seront composés d'au minimum **deux strates** (herbacée, arbustive ou arborée).

Ils comporteront notamment diverses **essences locales**.



L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Trame Verte et Bleue

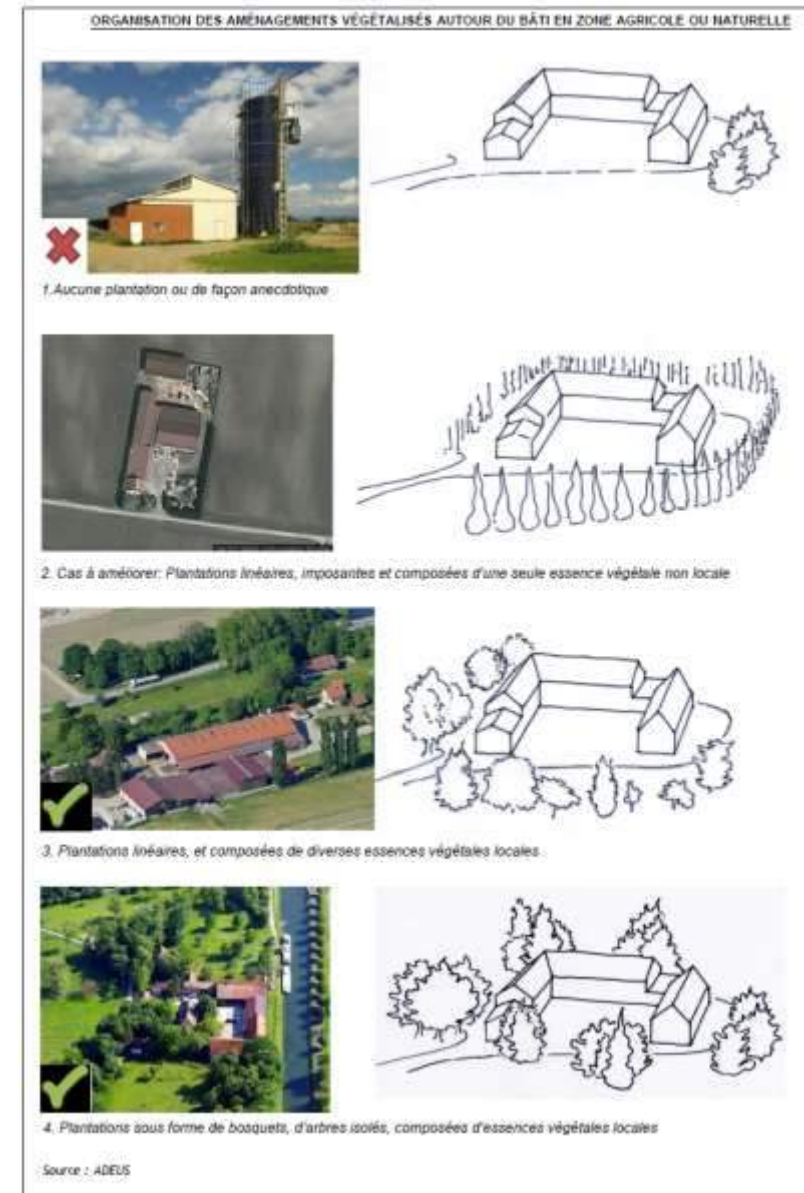
Des principes d'aménagement :

En milieu agricole :

Les aménagements végétalisés seront organisés en **îlots répartis de façon aléatoire** sur la parcelle.

L'organisation en bande linéaire mono-essence sera à éviter et des **haies champêtres** seront préférées.

L'organisation du végétal devra permettre la **dissimulation** maximale des aires de stockage éventuelles.



L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Trame Verte et Bleue

Des principes d'aménagement :



En lien avec deux espèces remarquables :

Dans le cadre d'une opération d'ensemble, **l'aménagement des franges** pourra être conçu de manière à répondre aux besoins spécifiques de l'espèce et d'encourager ainsi sa dispersion sur le territoire. Elle pourra accueillir une partie des mesures compensatoires éventuellement attendues si l'emplacement est jugé pertinent.

Les aménagements paysagers comporteront des espaces répondant aux besoins vitaux de l'espèce (création de mares ou de zones refuge constituées par exemple de tas de sable-cailloux, de haies arbustives ou de surfaces enherbées non fauchées, ...).

L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Trame Verte et Bleue

Des principes d'aménagement :



Autres exemples partout sur le territoire :

- Maintien des éléments naturels préexistants
- Respect de la topographie naturelle
- Aménagement des voiries
- Traitement des franges

Autres exemples pour les projets au contact de la TVB :

- 3 strates
- Caractère naturel des berges
- Prolongement TVB dans projets
- Perméabilité des clôtures

- Bonus : accueil faune dans le bâti

- ➔ La TVB et la biodiversité sont présentent dans toutes les pièces réglementaires du PLUi :
 - Aspects quantitatifs dans le règlement
 - Aspects qualitatifs dans les OAP

- ➔ Cependant un questionnement sur l'efficience des mesures demeure ...
(Instruction et suivi dans le long terme)

- ➔ L'OAP ne peut répondre à toutes les questions de préservation de la TVB et de la nature en ville :

- ➔ **Nécessité d'une politique TVB et biodiversité portée par la collectivité pour compléter**



Merci de votre attention

